Publié le : 27/03/2026

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260326-DE_2026_067-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mars 2026

Date de convocation : 23 mars 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 27 mars 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MEGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacy GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Madame Mauricette DIRR et Monsieur Alexis POIDEVIN.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwenaëlle AOUTIN

Secrétaire de séance : Madame Chantal TARDY

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260326-DE_2026_067-DE

CM 26.03.2026	Désignation des représentants aux syndicats d'eau	**Délibération n°2026-067**

Rapporteur : Gwenaëlle AOUTIN

Madame le Maire rappelle que la commune de Jugon-les-Lacs dépend de deux syndicats d'eau :

- Le Syndicat Mixte d'Adduction d'eau Potable Caulnes La Hutte Quélaron (SMAEP)
- Le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP)

Les compétences eau potable et GEMAPI sont des compétences communautaires. Il n'appartient plus à la commune de Jugon-les-Lacs de désigner directement ses représentants au sein de ces structures.

Toutefois, traditionnellement, Lamballe Terre et Mer demande à Jugon-les-Lacs de flécher deux titulaires (plus de 1 000 abonnés au service AEP) et un suppléant, pour permettre à la commune d'être représentée au sein des instances de ces deux syndicats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide

- **De surseoir à cette délibération, en attendant les modalités de désignation fixées par Lamballe Terre et Mer**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS * Côtes d'Armor 22 *

Gwenaëlle AOUTIN